

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 15 MAI 2024

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 16

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 11

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 6

Le 15 mai 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle polyvalente des Chapelles, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Frédéric BATAILLE

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurent CHELLE donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Yannick AMET

Nicolas MORIN donne pouvoir à Laurence REGNIER

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Paul PELLECUER donne pouvoir à Lionel ARPIN

EXCUSÉS

Bourg-Saint-Maurice : Morgan LE LANN

Sééz : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Villaroger : Alain EMPRIN

Val d'Isère : Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Michelle ANXIONNAZ est désignée secrétaire de séance

2024-54

CREATION DU DISPOSITIF « CHANTIER ARGENT DE POCHE » - Annule et remplace la délibération 2022-28

En 2022, les élus communautaires avaient autorisé, par délibération, la création du dispositif Chantier Argent de Poche, en partenariat avec l'association de la Sauvegarde. Cette association a, depuis, perdu d'une part son statut dérogatoire pour faire travailler des jeunes dès 14 ans, et d'autre part, n'est plus en mesure d'encadrer les jeunes sur les chantiers programmés en Haute-Tarentaise.

Dans ces conditions, le service Jeunesse de la communauté de communes de Haute-Tarentaise a décidé de repenser le dispositif Chantier Argent de Poche.

Dans le cadre de sa politique Jeunesse, inscrite dans le Projet Educatif de la Communauté de communes, les élus de la commission Enfance-Jeunesse-Sports ont souhaité créer un outil de soutien et de promotion aux projets des jeunes. Les élus perçoivent ce soutien, sous la forme d'une aide financière. Pour autant, il leur est apparu impératif de demander une contrepartie à cette aide.

Dans ce contexte, le dispositif des Chantiers Argent de Poche semble répondre à l'exigence des élus : contre rémunération, les jeunes participent à l'exécution de travaux.

Tous les jeunes, de 16 à 19 ans, domiciliés sur le territoire communautaire, peuvent bénéficier du dispositif Chantiers Argent de Poche.

Ce dispositif couvre par ordre de priorité, les projets suivants :

1. Aide au financement d'études ou de formations ;
2. Aide au financement du permis de conduire ;
3. Accès à un premier « job » pour les mineurs ;
4. Aide au financement de projet (artistique, sportif, solidaire, écologique) ;
5. Aide au financement de séjours linguistiques ;
6. Projets de vacances autonomes ;
7. Projet d'achats.

Pour bénéficier du dispositif, les jeunes doivent remplir un dossier de candidature disponible au Local des Jeunes. Les dates de candidature sont indiquées sur la plaquette de présentation. Les dossiers de candidature sont examinés par le responsable du Local des Jeunes, le responsable du service Enfance-Jeunesse et la vice-présidente de la commission enfance jeunesse.

Les critères de sélection sont les suivants :

- La pertinence de la demande
- L'ordre de priorité du projet ;
- L'ordre d'arrivée du dossier ;
- La fourniture des pièces demandées.

Les jeunes, dont les dossiers sont retenus, signent un contrat de travail avec une société d'intérim qui établit les fiches de paie et fournit les vêtements de travail si nécessaire.

Les chantiers sont décidés par le service Enfance-Jeunesse de la Communauté de communes et par un donneur d'ordre (communes, bailleur social...). Le service Enfance-Jeunesse prend en charge la partie « rémunération ; le donneur d'ordre prend en charge la partie « matériel ».

Tous les chantiers sont encadrés par un animateur du service Jeunesse, garant de la sécurité des jeunes et de l'exécution du chantier.

A l'issue du chantier, le donneur d'ordre est invité à contrôler la conformité des travaux réalisés.

Un budget de 6000 € est inscrit au budget du service Enfance-Jeunesse afin de financer ce dispositif. Deux chantiers sont programmés par an.

VU l'avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse-Sports du 18 avril 2024

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la mise en place du dispositif « Chantier Argent de Poche ».

Yannick AMET

Président

